

Les agences de notation confirment la notation de la Ville de Paris

Fitch et Standard & Poor's viennent d'annoncer qu'elles maintiennent leur note pour la Ville de Paris. Elles confirment ainsi la solidité financière et la qualité de la gestion de la collectivité. Les conditions d'emprunt dont bénéficie Paris n'ont d'ailleurs jamais été aussi attractives.

Les agences de notation Fitch et Standard & Poor's viennent d'annoncer qu'elles maintiennent leur note pour la Ville de Paris (respectivement « AA+ » et « AA »). Elles confirment ainsi la solidité financière et la qualité de la gestion de la collectivité, l'agence Standard & Poor's soulignant « la gouvernance et la gestion financières fortes de la Ville, sa situation de liquidité exceptionnelle, une flexibilité budgétaire forte et des engagements hors bilan faibles ».

La Ville de Paris prend acte de l'évolution des perspectives qui accompagnent ces notes, qui passent de « perspective négative » à « surveillance négative » pour Fitch, et de « perspective stable » à « perspective négative » pour Standard & Poor's. Les agences précisent que ces évolutions découlent mécaniquement de la mise sous surveillance négative de la note de la France, cette dernière constituant un plafond pour les notes des collectivités locales françaises selon la méthodologie habituellement employée par les agences.

La Ville de Paris prend également acte de l'appréciation portée par Standard & Poor's sur la qualité de crédit intrinsèque qui accompagne la note de la Ville, qui passe de « aa+ » à « aa ». Comme le souligne l'agence, cette évolution repose d'une part sur plusieurs facteurs exogènes à la Ville de Paris, comme l'annonce d'une baisse amplifiée des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales, la poursuite de la montée en charge des dépenses de péréquation et l'augmentation des dépenses sociales due à la conjoncture économique, et d'autre part sur le choix fait par la Maire de Paris de maintenir le pouvoir d'achat des Parisiens en n'augmentant pas les taux des impôts locaux directs.

La Ville de Paris continue en tout état de cause à bénéficier de la faveur des investisseurs : les conditions d'emprunt offertes à la collectivité n'ont jamais été aussi attractives. Depuis le début de l'année, le taux moyen de financement de Paris est inférieur à 2 % pour une maturité moyenne de 12,7 ans. Cette situation permettra à la Ville de maintenir l'effort d'investissement nécessaire au maintien de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.